

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 2

**ACTUALISATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE "PATRIMOINE ET COMPÉTENCES"
DE LA COLLECTIVITÉ**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 2
ACTUALISATION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE "PATRIMOINE ET COMPÉTENCES"
DE LA COLLECTIVITÉ

Rapporteur : Anne-Laure STANISLAS

Contexte et méthodologie

Comme toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics employant plus de 250 salariés, la Ville de Clermont-Ferrand est tenue de réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) depuis la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » d'une organisation évalue les émissions liées au fonctionnement interne de cette organisation et aux services qu'elle procure à la population. Il s'agit d'estimer les émissions générées (en tCO₂e) sur l'année étudiée en les comparant avec celles du bilan précédent, d'identifier des postes à enjeux, pour mettre à jour des objectifs de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre (GES) et les orientations d'actions de la collectivité pour lutter, à son échelle, contre le changement climatique.

La Ville de Clermont-Ferrand a réalisé son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les données 2009, puis sur les données 2015 et enfin 2018. Elle est accompagnée par le bureau d'études NEPSEN pour le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre qui porte sur les données 2021. Cet accompagnement a été réalisé en groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand.

Cet exercice concourt aux objectifs de la Ville de Clermont-Ferrand de s'orienter vers une politique d'exemplarité en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction de son empreinte carbone.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est un exercice qui se déroule sur plusieurs mois, pour collecter toutes les données nécessaires aux calculs des émissions de GES et travailler sur une « stratégie carbone ». Les propositions d'actions étudiées dans cette stratégie, regroupées sous le terme de « Plan de transition », font l'objet d'hypothèses pour évaluer les baisses d'émissions de GES qui pourraient être obtenues par la mise en place de telles actions. Le plan de transition constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour la collectivité.

Conformément à la méthodologie nationale, le bilan des émissions de GES comptabilise les émissions liées :

- aux consommations énergétiques du patrimoine mobilier (parc de véhicules, parc informatique) et immobilier (bâtiments),
- à l'amortissement « carbone » de ces patrimoines (émissions induites par la fabrication des matériaux mobilisés, ramenées à une année en tenant compte d'une durée de vie estimée),
- aux fuites de gaz frigorigènes,
- aux déplacements domicile-travail et professionnels des agent.es et des élu.es,
- aux achats de biens et de services, dénommés « intrants » (ce que la collectivité utilise pour son fonctionnement et qui a généré des gaz à effet de serre pour être produit),
- au transport de marchandises.

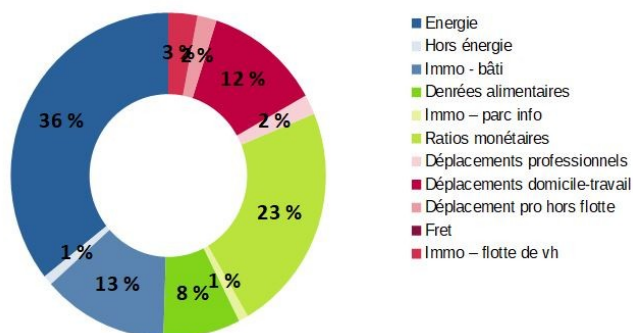
Les émissions de la collectivité sont réparties par « poste » d'émissions (selon la nomenclature ci-dessus), selon les domaines de compétence de la collectivité ou encore, selon des thématiques (gestion patrimoniale, mobilités et achats).

Le rapport final du BEGES 2021, comprenant les résultats consolidés de l'étude, la comparaison avec les exercices précédents et l'état d'avancement des actions du plan de transition, est joint en annexe dématérialisée.

Principaux résultats

Pour l'année 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Clermont-Ferrand ont été estimées à 17 013 tCO₂e, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2018.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (%) de la Ville de Clermont-Ferrand sur le périmètre "patrimoine et compétences" 2021



- Analyse par thématique – Gestion patrimoniale

La gestion patrimoniale représente 50 % des émissions globales de la ville. Elle comprend les émissions liées aux consommations énergétiques, aux fuites de gaz frigorigènes et à l'immobilisation du patrimoine bâti.

Les consommations énergétiques représentent 36 % des émissions globales de la Ville, en augmentation de 2 % depuis 2018. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation du patrimoine de la Ville et l'intégration de la consommation des panneaux publicitaires. A noter que, à compter de 2024, dans le cadre du nouveau contrat de concession du mobilier urbain, les factures énergétiques liées à ce poste, seront financièrement prises en charge directement par le concessionnaire.

Les fuites de gaz frigorigènes représentent 1 % des émissions globales de la ville, relatives à la recharge de fluides pour les Unités de Production Culinaire.

Les immobilisations sont responsables de 13 % des émissions globales, en augmentation de 15 % par rapport à 2018, en lien avec l'augmentation du patrimoine bâti de la Ville, ainsi que l'évolution des facteurs d'émissions liés aux types de construction. L'ADEME propose désormais 8 typologies de construction, contre 4 en 2018.

- Analyse par thématique – Achats

Les achats représentent 31 % des émissions globales de la Ville. Ils comprennent l'intégralité des dépenses non comptées par ailleurs (ratios monétaires), l'achat de denrées alimentaires et l'immobilisation du parc informatique.

Les ratios monétaires représentent 23 % des émissions globales de la Ville, en augmentation de 280 % par rapport à 2018. Cette augmentation est liée à la prise en compte de toutes les dépenses de la Ville (certaines typologies d'achats n'avaient en effet, pas été prises en compte en 2018 et 2015).

Les denrées alimentaires représentent 8 % des émissions globales de la Ville, en baisse de 11 % par rapport à 2018. Cette baisse est liée au second repas végétarien proposé dans les cantines scolaires.

L'immobilisation du parc informatique est inférieure à 1 % des émissions globales de la Ville, en augmentation de 13 % par rapport à 2018, notamment liée à l'évolution du parc informatique, suite à la crise Covid.

- Analyse par thématique – Mobilités

Les mobilités représentent 19 % des émissions globales de la ville. Elles comprennent les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail, l'immobilisation de la flotte de véhicules, et le transport de marchandise (fret).

Les déplacements domicile-travail représentent 12 % des émissions globales de la Ville, en baisse de 51 % depuis 2018. Cette baisse est liée à l'actualisation de l'enquête mobilité des agents, à la généralisation des visio-conférences et du télétravail.

Les déplacements professionnels représentent 4 % des émissions globales de la Ville, réparties équitablement entre les déplacements de la flotte de véhicules et hors flotte de véhicules.

L'immobilisation de la flotte de véhicules représente 3 % des émissions globales de la Ville.

Plan de transition

Le « plan de transition » a été élaboré en identifiant des actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand depuis 2018, et mises en œuvre en 2021, notamment par le décret tertiaire, ainsi que par le Plan de Mobilité Employeur (PDME). Les perspectives de réduction des émissions aux horizons 2024 et 2030, sont étroitement liées à la mise en œuvre de plusieurs outils existants depuis 2022 : la poursuite du Plan de Sobriété et le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) notamment.

Les baisses d'émissions de gaz à effet de serre que ces actions pourraient générer, sont estimées aux horizons 2024 et 2030, dates correspondant aux actualisations du BEGES et correspondant également aux échéances du Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE).

Selon les hypothèses retenues, ces baisses pourraient atteindre 2 997 tCO₂e en 2024 (-18 %) et 6 203 tCO₂e en 2030 (-36 %), soit l'équivalent de 1 500 voitures en moins sur le territoire en 2024 (et 3 200 voitures en 2030), ou encore la quantité de carbone séquestré annuellement par une forêt de 100 ha (200 ha en 2030). Ces baisses seraient légèrement inférieures à la trajectoire des objectifs du Schéma de Transition Énergétique et Écologique, mais plus ambitieuses que les objectifs de la loi relative à l'énergie et au climat.

Ces objectifs de réduction des émissions de GES se répartissent dans les 3 thématiques suivantes :

- Gestion du patrimoine : 39 % du potentiel de réduction de 2024, (61 % en 2030)

Les principales sources de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont la mise en œuvre du décret tertiaire sur les sites concernés, ainsi que l'évolution du mix énergétique de certains sites (suppression des chaudières fioul, raccordement aux réseaux de chaleur urbains et installation de photovoltaïque).

- Achats : 22 % du potentiel de réduction de 2024 (14 % en 2030)

Ces gains sont obtenus par des actions complémentaires de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'intégration de clauses environnementales dans les achats publics.

- Mobilités : 39 % du potentiel de réduction de 2024 (25 % en 2030)

L'animation du Plan de Mobilité Employeur permettra de faire évoluer les pratiques des déplacements, à travers notamment le report modal vers les modes actifs, les transports en commun et le train pour les déplacements domicile-travail, une réduction des distances parcourues pour les déplacements professionnels et le développement du télétravail.

Enfin, l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre est une démarche corrélée à l'expérimentation que mène la Ville de Clermont-Ferrand : la mise en place de son premier budget carbone en 2023.

Le budget carbone est défini comme un plafond des émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser annuellement. Il est ventilé par direction de la Ville de Clermont-Ferrand, et mis en

perspective avec les objectifs nationaux et territoriaux de réduction des émissions.

Son objectif est d'afficher un budget carbone global, pour la Ville de Clermont-Ferrand, et un budget carbone réparti par direction, pour une meilleure gouvernance et un meilleur pilotage des actions de réduction des émissions. Il s'agit également de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble de la collectivité.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre et budget carbone sont étroitement liés puisque les données collectées et les actions relevées dans le cadre du bilan, permettent d'estimer les émissions de GES par direction et de dresser l'inventaire des actions à poursuivre afin de ne pas dépasser l'enveloppe d'émissions pour l'année en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de valider l'actualisation 2021 du bilan des émissions de gaz à effet de serre « Patrimoine et Compétences » de la Ville de Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	52	=	49 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	3 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 52	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

3 élus ne prennent pas part au vote

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

